

Lred. Nigra II e III

Paris 16 avril 1869

Roi d'Italie

F l o r e n c e

Existe divergence entre Ministre d'Etat et Ministre Affaires Etran-
geres, Rouher veut cessation occupation Française aussitôt après élec-
tion, et prononce la date du premier Juin, Marquis Lavalette tout en s
se déclarant favorable à l'évacuation, voudrait la retarder après Con-
cile, ou motiver Concile comme la cause de l'évacuation. On interpel-
lera Empereur Napoleon. Marquis Lavallette s'est offusqué par la phra-
se Menabrea, qui dit, justement, ne pouvait point signer avant cessa-
tion occupation française. Par exigence autrichienne nous heurtions mal-
gré nous écueil que nous avons évité, ne voulant pas faire de l'éva-
cuation qui nous est due, une condition du traité. J'emploie toute mon
influence près de Rouher. J'ai parlé à l'Empereur, il faut que le Roi
me donne force pas ses bonnes et habiles dépêches, comme la dernière.

VIMERCATI